

OFFICE SOCIAL COMMUN MAMER

Bertrange Dippach Kehlen Kopstal Leudelange Mamer Reckange-sur-Mess

Capellen, le 10 novembre 2025



Aux membres du conseil d'administration de l'Office social commun Mamer

Concerne:

réunion 10/2025 du conseil d'administration de l'office social commun en date du 20.11.2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **10**e **réunion** en 2025 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

jeudi, le 20.11.2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer, 2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du registre aux délibérations du 23.10.2025
- 2. Gestion journalière
- 3. Décharges de la perception des recettes irrécouvrables et procédures judiciaires
- 4. Clôture de l'exercice comptable 2024
- 5. Approbation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026
- 6. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

Marcel SCHMIT, présiden

Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres